

DEC111897DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A012DSI portant création de l'unité UMS 3332 intitulée « Relais d'information sur les sciences de la cognition », dont le directeur est Monsieur Jean Lorenceau ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Larousse, IR1, co-directeur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

RISC - CNRS UMS 3332
ENS-DEC
29, rue d'Ulm - 75005 Paris
Tél. : 01 44 32 26 75 - 01 44 32 29 51
risc@risc.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Le directeur d'unité

Jean Lorenceau



RISC - CNRS UMS 3332
ENS-DEC
29, rue d'Ulm - 75005 Paris
Tél. : 01 44 32 26 75 - 01 44 32 29 51
risc@risc.cnrs.fr